

Pas de place pour l'économie de rente dans le nouveau secteur de l'équipement et du transport

Economie

Posté par: Administrateur

Publié le : 27-02-2012 23:30:49

Le ministre de l'Équipement et du transport, M. Aziz Rebbah a affirmé que le secteur de l'équipement et du transport se transformera en un nouveau secteur où l'économie de rente n'aura plus de place.

Dans un entretien publié lundi par le quotidien Akhbar Al Yaoum, M. Rebbah a indiqué que plusieurs dossiers au ministère ont besoin d'être corrigés et que le processus de changement a été lancé. "Nous passons d'un système à un autre conformément à la nouvelle constitution et il n'y aura pas de place pour l'économie de rente", a-t-il dit .

Il a dans ce cadre précisé que son département est en cours d'élaborer une loi claire qui déterminera les conditions et les règlements de gestion des carrières, ajoutant que le dossier de transport des personnes sur route devra passer de la logique de rente à la logique de mérite ainsi que le traitement des dossiers du transport mixte dans le monde rural, des bureaux d'études, du code du transport aérien et autres.

Concernant la vulgarisation des listes des bénéficiaires des agréments, le ministre a assuré qu'il ne "s'y opposera pas tant qu'elle ne touche pas au principe de protection des données personnelles", estimant que "la diffusion ne pose aucun problème surtout qu'il s'agit de la gestion de la chose publique et que cette opération sera déterminée par la loi".

Evoquant par ailleurs le dossier de l'occupation du domaine public, M. Rebbah a indiqué que son département est en train d'élaborer un inventaire des domaines publics, que ce soit maritime ou routier.

La majorité de ces domaines n'est pas conservée et l'opération de conservation foncière aura lieu une fois l'inventaire terminé, a-t-il dit.

M. Rebbah a averti que son département sera intransigeant pour ce qui concerne l'occupation illégale du domaine public. "Nous sommes en train d'adresser des correspondances au ministère de l'Intérieur en vue de convenir d'une approche pour traiter ce sujet", a indiqué le ministre.

Concernant l'exploitation légale du domaine public qui se fait selon des contrats à long terme, le ministre a expliqué que ce genre d'exploitation est acceptable si elle concerne des investissements ayant des effets socioéconomiques et ne pas profitant à des cas individuels.

MAPF